



DÉCISION N° 0211-OFIC-1997

DOSSIER N° 10132

Objet: Universal Gold Limited
 Interdiction d'opérations sur valeurs

Vu que l'émetteur n'a pas déposé auprès de la Commission les états financiers pour le trimestre terminé le 30 septembre 1996 conformément à l'article 76 de la Loi;

vu les articles 265 et 318 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur:

interdit à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de Universal Gold Limited.

Fait à Montréal, le 30 janvier 1997.

Robert Garneau
Directeur
Opérations financières et
information continue

LR/nt

N.B. En vertu de l'article 318 de la Loi, l'émetteur a le droit de se faire entendre. Il lui suffit de communiquer avec Linda Ranallo (873-5009, poste 199), dans un délai de quinze jours, pour prendre rendez-vous.

Universal Gold Limited
c/o Anchor Investment Management Corp.
7022 Bennington Woods Drive
Pittsburgh, PA 15217
U.S.A.

À l'attention de Monsieur Joseph C. Williams

c.c. Compagnie Montréal Trust du Canada